



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Wagons-lits : Pas-de-Calais

Question écrite n° 58050

Texte de la question

M Guy Lengagne attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement et des transports sur les difficultés rencontrées par de nombreux voyageurs de la SNCF utilisant le service train auto couchette. Ainsi, en gare de Boulogne-sur-Mer, de nouvelles contraintes ont été imposées lors des réservations des places en train TAC. Alors même que ce service est assuré au départ de Boulogne, les usagers doivent, d'une part, faire la demande plusieurs semaines avant la date du départ et, d'autre part, verser un acompte important. Or les voyageurs ne sont informés que plusieurs semaines après leur demande de sa recevabilité et ne bénéficient de ce service que si la demande des Britanniques n'est pas trop importante. De plus, bien que les structures TAC existent sur Boulogne, les voyageurs de la région boulonnaise se trouvent dans l'obligation, du fait de la concentration du trafic, de se rendre sur Calais. Ainsi, le voyageur partant d'Avignon à destination de Boulogne et utilisant le service TAC doit se rendre à Calais et payer en sus le billet Calais-Boulogne. Aussi, il souhaiterait savoir quelles sont les mesures qui peuvent être prises afin d'améliorer le service TAC à Boulogne.

Texte de la réponse

Reponse. - Il n'est pas obligatoire de réserver plusieurs semaines avant la date du voyage pour les trains auto-couchettes (TAC) au départ de la France. Cette disposition vaut aussi bien pour les relations au départ de Boulogne, que sur les autres relations. Néanmoins les demandes de réservation sont acceptées 3 mois à l'avance pour les voyages à trajet simple et 4 mois à l'avance pour les trajets aller-retour. Ces réservations sont gérées par le bureau officiel de la SNCF à Londres, la majorité de la clientèle (97 p 100) utilisant les relations TAC au départ de Boulogne étant anglaise. Les demandes de réservation sont confirmées quelques jours après, dans la limite des places restant disponibles, en précisant qu'aucun acompte n'est demandé lors du dépôt des dossiers. Les demandes émanant de la clientèle française sont traitées selon les mêmes procédures que celles de la clientèle anglaise. Il y a cependant lieu de noter que cette dernière a généralement l'habitude d'effectuer ses réservations plusieurs mois à l'avance, ce qui est moins fréquent chez les usagers français de ce service. Actuellement, les départs TAC s'effectuent de Boulogne pour douze destinations françaises et internationales. À partir du printemps 1993, ils se feront à Calais dans un terminal unique. Ce transfert n'occasionnera ni supplément, ni hausse des prix spécifiques à ces relations qui resteront identiques à ceux précédemment demandés à Boulogne, sous réserve de l'évolution générale des tarifs de la SNCF.

Données clés

Auteur : [M. Lengagne Guy](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58050

Rubrique : SnCF

Ministère interrogé : équipement, logement et transports

Ministère attributaire : équipement, logement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 1992, page 2281